

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT
Messieurs Charles BARRIBAUD, Sébastien BERGUER, Damien DAVIGONON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

Excusée : Marie-Noëlle BEAUDET

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Ordre du jour :

- décision modificative budgétaire n°4 après vote du budget primitif 2021
- devis de rideaux pour la salle d'activité
- devis tronçonneuse élagueuse
- transport scolaire écoles primaires
- vente d'un bien public – lavoir route de la Ronfrère
- association Ebène : demande d'occupation hebdomadaire de la salle d'activités
- convention de partenariat dans le cadre du développement de la plate-forme territoriale de services et d'animation Activ'Séniors : avenant n°5
- rapport d'activités communautaire 2020
- avis sur le projet de pacte de gouvernance
- cérémonie du 11 novembre - vœux du maire
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021, soulève des observations.

Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4 APRES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Délibération : 054-21-10-2021

Lors de la saisie du budget primitif une imputation n'a pas été enregistrée correctement. Afin de régulariser cette erreur budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

articles	désignation	Montant des crédits avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
042/6817	Dotations aux provisions	300.00€	- 300€	0€
6817	Dotations aux provisions	0€	+300€	300.00€

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter d'apporter au budget primitif 2021 les ouvertures de crédits équilibrées en section fonctionnement dépenses et reprises au-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et autorise les écritures budgétaires ainsi présentées.

Voix : 10 « Pour »

• DEVIS DE RIDEAUX POUR LA SALLE D'ACTIVITES :

Délibération : 055-21-10-2021

Des devis ont été demandés auprès de fournisseurs. Après étude des devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de « Store Niortais », pour un montant de 2 045.50€HT soit 2 454.60€TTC, incluant l'installation. Cette dépense sera mandatée en investissement, article 2188 du budget communal.

Voix : 10 « Pour »

• DEVIS TRONÇONNEUSE ELAGUEUSE :

Délibération : 056-21-10-2021

Des demandes de devis ont été demandées auprès de fournisseur pour une tronçonneuse élagueuse de guide 35. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de « Espace Emeraude » pour un montant de 285.83€HT soit 343.00€TTC, mandatement en dépenses d'investissement, article 2188, du budget communal.

Voix : 10 « Pour »

• TRANSPORT SCOLAIRE ECOLES PRIMAIRES :

Délibération : 057-21-10-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'aide apportée aux familles dont les enfants empruntent le transport scolaire pour se rendre en primaire, soit une participation financière de 20€ par enfant. Il sera demandé à chaque famille de fournir un relevé d'identité bancaire pour le versement de la dite somme.

Les familles concernées par cette décision et le nombre d'enfants sont :

- Bertaud : 1 enfant
- Poirault : 1 enfant
- Proutière : 1 enfant
- Serban : 1 enfant

Voix : 10 « Pour »

• VENTE D'UN BIEN PUBLIC – LAVOIR ROUTE DE LA RONFRERE :

Délibération : 058-21-10-2021

Suite à une erreur de frappe dans le corps de la délibération n°027-06-05-202, conseil du 6 mai 2021, le Conseil Municipal décide de la retirer, et d'en reprendre une autre en y apportant la rectification de numéro de parcelle.

En sa séance du 16 octobre 2013, avait été acté par délibération la vente du lavoir, sis route de la Ronfrère, parcelle C, n°0962, à Madame Henriette Beaudet, demeurant 1 chemin de l'Etang. Aucun acte notarié n'a été enregistré. Afin de régulariser ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la vente de ce bien, parcelle C, n°0962, à Madame Henriette Beaudet : prix de vente 2€/mètre carré, superficie 94m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre rendez-vous auprès de l'Etude de Maître Guilbot-Barbellion de Secondigny pour les formalités administratives
- **AUTORISE** Madame le Maire à se rendre et à signer tous les actes relatifs au dossier. En cas d'empêchement, à se faire représenter par l'un des adjoints, lors des signatures

Voix : 10 « Pour »

• ASSOCIATION EBENE – DEMANDE D'OCCUPATION HEBDOMADAIRE DE LA SALLE D'ACTIVITES POUR Y PRATIQUER LEURS DISCIPLINES :

Délibération : 059-21-10-2021

L'Association Ebène qui utilise une fois par mois le Logis de la Forêt pour y pratiquer leur discipline demande à utiliser, hebdomadairement (sauf périodes vacances), la salle d'Activités pour donner des cours à leurs adhérents (mardi ou mercredi matin). Après discussion des membres présents, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le tarif suivant :

- 40€ par mois et 15€ de chauffage lorsque ce dernier sera utilisé

Voix : 10 « Pour »

• CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE LA PLATE-FORME TERRITORIALE DE SERVICES ET D'ANIMATION ACTIV'SENIORS – AVENANT N°5 :

Délibération : 060-21-10-2021

L'avenant n°5 vient modifier la convention signée en 2015, afin de prendre en compte les nouvelles participations communales qui ont été calculées et qui s'appliqueront au titre de l'année 2021 (délibération du conseil d'administration du CCAS de Secondigny du 23 mars 2021).

Le calcul de la participation financière pour la commune de le Retail tient compte de la population totale au 1^{er} janvier soit 282 habitants. La participation est calculée de la façon suivante :

- ♦ part fixe 200€ - part variable 252€ soit un total de 452€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

Voix : 10 « Pour »

• RAPPORT D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE 2020 :

Délibération : 061-21-10-2021

Lors de l'envoi de la convocation dressant l'ordre du jour de la séance, le rapport d'activités communautaire a été adressé à chaque membre du conseil municipal. Ce dernier présente les activités et les projets récents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Un commentaire est donné par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du rapport d'activités communautaire, année 2020, de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- ATTESTE que ce rapport est très intéressant

Voix : 10 « Pour »

• AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE :

Délibération : 062-21-10-2021

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article 4 de la loi n°2021-160 du 15/02/2021 prolongeant le délai pour l'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11-2 relatif notamment aux modalités d'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 19/11/2020 décidant de l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu le projet de pacte notifié aux communes le 08 octobre 2021 ;

Considérant que les communes disposent d'un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet de pacte, pour rendre un avis ;

Considérant que le pacte de gouvernance constitue un engagement commun et un socle de valeurs partagées entre Parthenay-Gâtine, et ses communes membres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'émettre un avis *favorable* au projet de pacte de gouvernance proposé par le Président de la Communauté de Parthenay-Gâtine.

Voix : 10 « Pour »

• CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE – VŒUX DU MAIRE :

Cérémonie du 11 novembre: en attente de circulaire de la Préfecture pour le déroulement de la cérémonie. La gerbe a été commandée auprès de Mil et Une Fleurs de Secondigny. Si les cérémonies ont lieu, le traditionnel vin d'honneur se tiendra au Logis, Pass Sanitaire exigé. Sébastien Berguer et Claudette Charrier sont chargés de les contrôler.

Programme: 11h30 RDV à la mairie, allocution et dépôt de gerbe suivi du vin d'honneur

Damien Davignon et Arnaud Poirault s'occuperont de la boisson et Henriette des biscuits apéritif.

Le Président du Club des Aînés a demandé si leur repas du 11 novembre pouvait avoir lieu. Madame le Maire ne s'y oppose pas (à voir si de nouvelles instructions sont données) et propose la salle d'Activités comme lieu de réception.

Vœux du Maire : la date retenue sera le samedi 15 janvier 2022, 16h au Logis de la Forêt (sous réserve des instructions de la Préfecture).

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Bulletin Municipal :

Bulletin identique à l'année précédente. Sébastien Berguer en assurera la mise en page. Chaque association sera sollicitée pour remettre un article.

Fournitures pour illuminations de Noël :

Rémy Neau, en charge du dossier, informe l'assemblée sur l'achat de prises pour la connexion des décors de Noël : 6 prises à 22€ l'unité. Location de la nacelle pour la pose des illuminations le lundi 29 novembre 2021.

Téléthon 2021 :

Les communes porteuses du Téléthon 2021 sont le Retail/Secondigny. Vendredi 3 décembre, soirée cabaret au Logis -samedi 4 décembre, repas à la salle Alauna Secondigny.

Voirie :

- ◆ Les écopals ont été déposés à l'atelier de maçonnerie Bernard, au lieudit les Gâts (canalisation de l'écoulement des eaux de pluie). La pose est faite par Yannick Bernard
- ◆ Terrains de boules, parking tennis : en attente de planches pour la délimitation des terrains
- ◆ Travaux de débarras : à prévoir sur le budget 2022
- ◆ Taillage des haies : l'entreprise Roy effectue actuellement les travaux sur la commune
- ◆ Chemin privé la Naulière : ce dernier est en très mauvais état et nécessite d'être taillé. Charles Barribaud est chargé de rencontrer les propriétaires
- ◆ Panneau « Stop » la Maison Neuve : l'achat a été effectué. L'adjoint technique est chargé de le poser

Logis de la Forêt :

Pose des gouttières au Logis : l'entreprise Ouest Couverture va intervenir semaine 44

Il a été constaté que lorsque le Logis est utilisé des personnes se permettent de pénétrer sur le site. Afin d'éviter ces désagréments, Remy Neau en concertation avec l'adjoint technique vont travailler sur le mode à mettre en place : panneau, pupitre... inscription.

En juin 2022 le Logis est loué par un artificier et ce dernier, demande à y organiser un feu d'artifice. La requête est acceptée. Devront être produites : l'habilitation, autorisation faite auprès de la préfecture.

Jardin du Souvenir :

Après avoir pris des renseignements auprès des pompes funèbres de Secondigny, il n'est pas possible de mettre de médaillon de la hauteur des lettres. Ne sera autorisé sur la flamme que l'inscription et l'année de naissance et décès du défunt.

Vidéoprojecteur :

Sébastien Berguer est chargé de faire faire des devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur qui pourrait être mis à la location, au Logis. Cet achat sera à inscrire sur le budget 2022.

Parrainage élections présidentielles :

Pas de signature pour les demandes de parrainage aux élections présidentielles.

Invitations :

Ménigoute 37^{ème} festival international du film ornithologique : mercredi 27/10

Assemblée générale 2021 Association des Maires : vendredi 5 novembre 2021, domaine des Loges à Parthenay de 15h45 à 18h30, en présence de Gérard Larcher. Jean-Pascal Guiot y participera.

Écoulement des eaux de ruissellement D133 :

Les occupants du parc de la Métairie avaient sollicité la mairie pour le constat de dégradations de terrain par les eaux de ruissellement qui venaient du calvaire. L'adjoint technique, chargé de voir ce problème, a sollicité les services du département. Deux visites ont eu lieu sur site.

Madame le Maire fait lecture du mail émanant de l'ATT de Parthenay : projet de réalisation d'un busage en traversée de la RD133 pour renvoyer les eaux de ruissellement dans le fossé, côté droit. Voir travaux en 2022. Ce mail sera adressé aux intéressés.

La Marouette Gâtinaise :

Courrier de remerciements pour la mise à disposition du Logis et la prise en charge des boissons par la commune pour la balade estivale du 15 juillet.

Résidence d'artistes :

Les 6 et 7 décembre 2021, Jazz Combo Box en résidence d'artistes au Logis. Jean-Pascal Guiot va se mettre en relation avec Rock Touzet pour formaliser cette résidence.

Mardi 7 décembre, Jazz Combo Box offrira un apéro concert aux habitants.

Conflits de voisinage :

Madame le Maire fait part à l'assemblée gérer, au quotidien, des conflits de voisinage. Manifestement les administrés n'arrivent pas à communiquer entre eux, afin de trouver la solution la mieux adaptée, sans avoir recourt aux forces de l'ordre ou au maire.

Cela devient un problème récurrent que nombre d'élus rencontrent.

Entretiens des végétaux :

Concernant l'information diffusée dans chaque boîte aux lettres des habitants du bourg, sur l'empiètement des végétaux sur la voie publique, **ce n'était qu'un rappel**. Chaque administré a une obligation d'élaguer ses arbres, de tailler ses arbustes ou haies, dès lors qu'ils empiètent sur une voie publique ou privée.

La commune n'est pas responsable si un incident survient, et cette information n'était donnée que pour répondre à des interrogations et redéfinir les règles, les obligations. En aucun cas l'adjoint technique ne peut intervenir sur des travaux de taillage sur des parties privées. L'association des Maires a été questionnée sur ce sujet afin d'apporter des informations claires.

Prochaine réunion de conseil : lundi 29 novembre 2021, 20h30 salle des Associations

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-trois heures.

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Excusée

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT